

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

**C A N A D A  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DUPLESSIS**

**VILLE DE FERMONT**

Le 15 janvier 2024  
À une séance ordinaire du Conseil de Ville

Étaient présents :  
Son honneur le Maire Martin St-Laurent  
Et les conseillers suivants : Monsieur Bernard Dupont, Monsieur Danny Bouchard,  
Madame Cindy Vignola, Monsieur Daniel Bergeron et Monsieur Shannon Power.

Était absent :  
Le conseiller Monsieur Marco Ouellet.

Formant quorum sous la présidence du Maire.

Madame Marie Philippe Couture, greffière et directrice générale adjointe, et  
Monsieur Claude Gagné, directeur général, sont aussi présents.

**ORDRE DU JOUR**

1. Résolution – Adoption de l’ordre du jour;  
  
PÉRIODE DE QUESTIONS
2. Résolution – Adoption des procès-verbaux;
3. Résolution – Adoption des comptes à payer;
4. Résolution – Dépôt du rapport de gestion contractuelle;
5. Résolution pour accepter le décompte numéro 4 de la construction de la rue  
du Quartz et pour autoriser le paiement à l’entreprise Dexter Québec;
6. Résolution pour autoriser le renouvellement du contrat pour la cueillette et la  
garde d’animaux domestiques;
7. Résolution - Mandat d’arpentage groupe Cadoret – rue des Lagopèdes;
8. Résolution - Pour accepter la soumission de Revolt électrique et pour  
entériner la dépense pour la réparation du sauna de la piscine;
9. Résolution - Pour accepter la soumission de Revolt électrique et pour  
entériner la dépense pour l’achat de deux nouvelles unités de chauffage pour  
un garage des Services techniques;
10. Résolution pour accepter la soumission de Contrôles AC pour le  
remplacement d’une pièce pour la hotte du restaurant de l’aréna;
11. Résolution pour accepter le contrat avec le Groupe CLR;
12. Résolution pour accepter la démission de Monsieur Luc Loiselle à titre de  
chargé d’entretien;
13. Résolution pour accepter la permanence de Monsieur Nouha Gassama à titre  
de manœuvre spécialisé au centre récréatif;
14. Résolution pour adopter le règlement numéro 490 pour déterminer les taux de  
taxes municipales pour l’exercice financier 2024;

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

PÉRIODE DE QUESTIONS

15. Résolution – Fermeture de la séance.

**R24-01-01**

**RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny Bouchard

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que déposé, en laissant le point affaires diverses ouvert;

ADOPTÉE

**R24-01-02**

**RÉSOLUTION – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2023, de la séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2023 ainsi que de la séance extraordinaire tenue le 10 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Danny Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil adoptent les procès-verbaux, le tout tel que déposé;

ADOPTÉE

**R24-01-03**

**RÉSOLUTION – ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny Bouchard

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer datée du 31 décembre 2023, au montant de 2 898 428,41 \$, soit approuvée et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Fermont;

ADOPTÉE

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

**NUMÉRO 12-23**

JE, SOUSSIGNÉE, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses et les engagements ci-après décrits et projetés par le Conseil de la susdite Municipalité (Loi des cités et villes C-19, art. 481 a).

Montant global des crédits requis pour les dépenses projetées :

4141

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

▶	<u>2 898 428,41 \$</u>	
Paiements Internet : 4345 à 4373		636 393,69 \$
Paiements par chèque : 28502 à 28600		396 800,92 \$
Paiements par Transphère : S12314 à S12406		<u>1 181 042,49 \$</u>
Chèques de moins de 1 000 \$	30 506,77 \$	
Chèques de 1 000 \$ et plus	<u>2 183 730,33 \$</u>	
	2 214 237,10 \$	2 214 237,10 \$
Dépôts de paies # 48 à 52		<u>684 191,31 \$</u>
<b>GRAND TOTAL</b>		<u><b>2 898 428,41 \$</b></u>

---

Sandra GAGNON,  
Trésorière.

**R24-01-04**

**RÉSOLUTION – DÉPÔT DU RAPPORT DE GESTION CONTRACTUELLE**

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du rapport de gestion contractuelle pour la période du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2023;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Danny Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le rapport de gestion contractuelle pour la période du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2023 soit approuvé;

ADOPTÉE

**R24-01-05**

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE DÉCOMPTE NUMÉRO 4 DE LA CONSTRUCTION DE LA RUE DU QUARTZ ET POUR AUTORISER LE PAIEMENT À L'ENTREPRISE DEXTER QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a entrepris la construction de la nouvelle rue du Quartz en vertu de la résolution R23-05-14, octroyant un mandat à l'entreprise Dexter Québec;

CONSIDÉRANT QUE le décompte numéro 4 des travaux de la rue du Quartz s'élève à 13 665,16 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Olivier Bouchard, directeur des Services techniques, a examiné et accepté le décompte numéro 4, attestant de la conformité des travaux;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Fermont accepte le décompte numéro 4 des travaux de la rue du Quartz, d'un montant de 13 665,16 \$, taxes en sus;

D'AUTORISER la trésorière à payer le décompte numéro 4 à Dexter Québec, en l'affectant au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE

**R24-01-06**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LA CUEILLETTE ET LA GARDE D'ANIMAUX DOMESTIQUES**

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la cueillette et la garde d'animaux domestiques sera échu le 31 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport de cueillette et de garde d'animaux domestiques pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet de contrat à intervenir entre les parties;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Dupont

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil autorisent le renouvellement du contrat pour la cueillette et la garde d'animaux domestiques avec Madame Nathaly Fortin, au coût mensuel de 1 611,60 \$, taxes en sus, pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> février 2024 au 31 janvier 2025;

ADOPTÉE

**R24-01-07**

**RÉSOLUTION - MANDAT D'ARPENTAGE GROUPE CADORET – RUE DES LAGOPÈDES**

CONSIDÉRANT l'extension future de la rue des Lagopèdes;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une opération cadastrale pour établir l'emprise de la future rue;

CONSIDÉRANT la proposition de services et honoraires professionnels de Madame Anik Turbide, arpenteure-géomètre, datée du 18 décembre 2023;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER Madame Anik Turbide, arpenteure-géomètre, pour l'opération cadastrale relative à l'extension de la rue des Lagopèdes, tel que décrit dans la proposition datée du 18 décembre 2023;

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

D'AUTORISER une dépense n'excédant pas 11 110,03 \$ toutes taxes incluses pour le mandat professionnel et d'assumer distinctement les frais de dépôt du MRNF;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

DE MANDATER Monsieur Olivier Bouchard, directeur des Services techniques, et/ou Monsieur Claude Gagné, directeur général, pour représenter et agir pour et au nom de la Ville de Fermont.

ADOPTÉE

**R24-01-08**

**RÉSOLUTION - POUR ACCEPTER LA SOUMISSION DE REVOLT ÉLECTRIQUE ET POUR ENTÉRINER LA DÉPENSE POUR LA RÉPARATION DU SAUNA DE LA PISCINE**

CONSIDÉRANT QU'un bris majeur est survenu dans le sauna de la piscine;

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer la pièce endommagée;

CONSIDÉRANT la proposition de services de Revolt Électrique;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Danny Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la soumission de Revolt Électrique et d'entériner la dépense au montant de 4 568,97 \$ taxes en sus;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE

**R24-01-09**

**RÉSOLUTION - POUR ACCEPTER LA SOUMISSION DE REVOLT ÉLECTRIQUE ET POUR ENTÉRINER LA DÉPENSE POUR L'ACHAT DE DEUX NOUVELLES UNITÉS DE CHAUFFAGE POUR UN GARAGE DES SERVICES TECHNIQUES**

CONSIDÉRANT QUE les deux unités de chauffage actuelle dans le garage de l'ancienne menuiserie des Services techniques ne sont plus fonctionnelles depuis le mois de décembre;

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer les unités de chauffage;

CONSIDÉRANT la proposition de services de Revolt Électrique;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la soumission de Revolt Électrique et d'entériner la dépense au montant de 8 876,21 \$ taxes en sus;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

**R24-01-10**

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA SOUMISSION DE CONTRÔLES AC  
POUR LE REMPLACEMENT D'UNE PIÈCE POUR LA HOTTE DU  
RESTAURANT DE L'ARÉNA**

CONSIDÉRANT QU'une pièce doit être remplacée sur la hotte du casse-croûte de l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de la pièce demande une expertise spécialisée;

CONSIDÉRANT la proposition de services de Contrôles AC

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny Bouchard

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la soumission de Contrôles AC au montant de 8 770,21 \$ taxes en sus;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE

**R24-01-11**

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE CONTRAT AVEC LE GROUPE CLR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la soumission du Groupe CLR pour la location de radios portatives;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil acceptent le contrat avec le Groupe CLR, pour une période de 12 mois, renouvelable, aux montants suivants :

- Service incendie : 739 \$ / mois
- Services techniques : 1 477,75 \$ / mois
- Sécurité civile : 159,80 \$ / mois
- Service ambulancier : 447,60 \$ / mois

Pour un total de 2 824,15 \$ par mois, taxes en sus;

ADOPTÉE

**R24-01-12**

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DÉMISSION DE MONSIEUR LUC  
LOISELLE À TITRE DE CHARGÉ À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

CONSIDÉRANT la lettre de démission de Monsieur Luc Loiselles datée du 22 décembre 2023 confirmant sa démission en date du 4 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Shannon Power

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

APPUYÉ par la conseillère Cindy Vignola

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la démission de Monsieur Luc Loïselle à titre de chargé à l'entretien des bâtiments effective à compter du 4 janvier 2024;

DE SOUHAITER la meilleure chance à Monsieur Loïselle dans ses projets futurs.

ADOPTÉE

**R24-01-13**

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA PERMANENCE DE MONSIEUR NOUHA GASSAMA À TITRE DE MANŒUVRE SPÉCIALISÉ AU CENTRE RÉCRÉATIF**

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de manœuvre spécialisé permanent au centre récréatif se terminant le 6 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Nouha Gassama a été sélectionné pour s'acquitter de cette tâche;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Danny Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil acceptent la permanence de Monsieur Nouaha Gassama au poste de manœuvre spécialisé rétroactivement au 6 décembre 2023;

DE FÉLICITER Monsieur Gassama pour sa nomination;

ADOPTÉE

**R24-01-14**

**RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 490 POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES MUNICIPALES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le Conseiller Daniel Bergeron, et que le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2023;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny Bouchard

APPUYÉ par le conseiller Bernard Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 490 pour déterminer les taux de taxes municipales pour l'exercice financier 2024 soit et est par la présente adopté;

ADOPTÉE

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 490 POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES MUNICIPALES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

**ARTICLE 1**

**VARIÉTÉ DE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE 2024**

**1.1 CATÉGORIES D'IMMEUBLES**

Les catégories d'immeubles pour lesquels la Municipalité fixe plusieurs taux de la taxe foncière générale sont celles déterminées par la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2-1), à savoir :

1. Taux de base – catégorie résiduelle;
2. Taux particulier des immeubles de six (6) logements et plus;
3. Taux particulier des immeubles non résidentiels;
4. Taux particulier des immeubles industriels;
5. Taux particulier des terrains vagues desservis.

Une unité d'évaluation peut appartenir à plusieurs catégories.

- 1.2** Les dispositions énoncées aux articles 244.29 à 244.64 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2-1) s'appliquent intégralement

**1.3 TAUX PARTICULIER À LA CATÉGORIE RÉSIDUELLE**

Conséquemment, le taux particulier de la taxe foncière générale de la catégorie résiduelle est fixé à 0,75 \$ par 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation et cette taxe est imposée et prélevée annuellement sur tout terrain, lot ou partie de lot avec toutes les constructions y érigées, s'il y en a, et sur les biens-fonds ou immeubles incorporés auxdits fonds et définis à la Loi.

**1.4 TAUX PARTICULIER À LA CATÉGORIE DES IMMEUBLES À SIX LOGEMENTS OU PLUS**

Le taux particulier de la taxe foncière générale de la catégorie des immeubles à six logements ou plus est fixé à la somme de 1,00 \$ par 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation et cette taxe est imposée et prélevée annuellement sur tout terrain, lot ou partie de lot avec toutes les constructions y érigées, s'il y en a, et sur les biens-fonds ou immeubles incorporés auxdits fonds et définis par la Loi.

**1.5 TAUX PARTICULIER À LA CATÉGORIE DES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS**

Le taux particulier de la taxe générale foncière de la catégorie des immeubles non résidentiels est fixé à la somme de 2,50 \$ par 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation et cette taxe est imposée et prélevée annuellement sur tout terrain, lot ou partie de lot avec toutes les constructions y érigées, s'il y en a, et sur les biens-fonds ou immeubles incorporés auxdits fonds et défini par la Loi.

**1.6 TAUX PARTICULIER À LA CATÉGORIE DES IMMEUBLES INDUSTRIELS**

Le taux particulier de la taxe générale foncière de la catégorie des immeubles industriels est fixé à la somme de 2,85 \$ par 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation et cette taxe est imposée et prélevée annuellement sur tout terrain, lot ou partie de lot avec toutes les constructions y érigées, s'il y en a, et sur les biens-fonds ou immeubles incorporés auxdits fonds et définis par la Loi.



**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

**1.7. TAUX PARTICULIER À LA CATÉGORIE DES TERRAINS VAGUES**

Le taux particulier de la taxe générale de la catégorie des terrains vagues desservis est fixé à la somme de 1,50\$ par 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation et cette taxe est imposée et prélevée annuellement sur tout terrain vague desservi au sens de la Loi sur la fiscalité municipale.

**ARTICLE 2**

**TAXES POUR LE SERVICE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**

- 2.1 Qu'une taxe pour le service d'aqueduc et d'égout de 0,06 \$ par 100 \$ de la valeur réelle, telle que portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2024 sur tous terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions y érigées et tout ce qui est incorporé au fond et défini des lots ou parties de lots ou terrains vacants sur lesquels aucune construction quelconque y est érigée.

**ARTICLE 3**

**TAXE POUR LES SERVICES D'ENLÈVEMENT, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITIONS DES ORDURES MÉNAGÈRES**

- 3.1 Qu'une taxe pour le service d'enlèvement, de transport et de disposition des ordures ménagères de 0,08 \$ par 100 \$ de la valeur réelle, telle que portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2024, sur tous terrains, lots ou parties de lots avec toutes les constructions y érigées et tout ce qui est incorporé au fond et défini des lots ou parties de lots ou terrains vacants sur lesquels aucune construction quelconque y est érigée.

**ARTICLE 4**

**TAXE POUR LE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS**

- 4.1 Qu'une taxe de 75 \$ par année, par unité de logement soit facturée à tout propriétaire d'immeuble inscrit au rôle d'évaluation, dans le périmètre urbain, pour les coûts du contrôle biologique des insectes piqueurs.

**ARTICLE 5**

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la Loi.

R24-01-15

**RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Shannon Power

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19 h 44.

ADOPTÉE

---

MAIRE

---

GREFFIÈRE